

13^{ème} Conférence des Hautes Parties Contractantes au Protocole V de la CCAC
Débat général – Intervention de la Belgique
11 novembre 2019

Madame la Présidente,

1. Permettez-moi tout d'abord de vous **féliciter** à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette 13^{ème} Conférence des Etats Parties du Protocole V et de vous remercier pour votre engagement actif en vue de la bonne tenue de nos travaux, en particulier pour l'accent mis durant nos discussions d'experts sur la problématique de l'enlèvement des REG en zones urbaines, ainsi que sur les obligations relatives à l'enregistrement, la conservation et la communication des renseignements, et l'assistance aux victimes. Ces trois thématiques représentent des défis actuels cruciaux alors que nous observons une généralisation du caractère urbain des principaux conflits armés et que le nombre de victimes de restes explosifs de guerre augmente.
2. La **Belgique** reste pleinement engagée envers le Prot V de la Convention sur certaines armes classiques, un outil particulièrement important afin de minimiser les effets néfastes des REG en particulier sur les zones sortant d'un conflit armé.
3. Ma délégation souscrit à la **déclaration de l'Union européenne** et souhaiterait faire quelques commentaires à titre national.
4. Permettez-moi tout d'abord de rappeler l'engagement continu de la Belgique en matière de **coopération et d'assistance**. En **2018**, la Belgique a mobilisé pas moins de **2.790.000 euros** pour des actions de lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre auxquels s'ajoutent des contributions à *Humanity and Inclusion* et au CICR. Pour **2019**, la Belgique a déjà attribué 1 million d'euros à l'appel spéciale mines du CICR, 416.000 euros pour un projet de Halo Trust en Irak et 400.000 euros pour un projet comprenant de l'éducation aux risques des mines et ERG au Tchad.
5. La Belgique contribue également via le **Humanitarian Impact Bond** à la mise en place de trois centres de réhabilitation et de prothèses pour personnes atteintes de handicap physique au Mali, au Nigéria et en République Démocratique du Congo. Cette contribution de 10 millions d'euros doit permettre un renforcement des systèmes de santé des pays visés et ainsi bénéficier également aux victimes de restes explosifs de guerre.

Madame la Présidente,

6. Nous déplorons l'**augmentation du nombre de victimes de REG** ces dernières années (selon UNMAS augmentation de 37 entre 2017 et 2018 dans les 21 pays suivis) ainsi que la proportion trop élevée d'enfants parmi celles-ci.
7. Mon pays appelle toutes les parties engagées dans un conflit à se conformer au DIH et les HPCs à **collecter et transmettre correctement les informations relatives à l'utilisation** d'engins explosifs afin de faciliter ainsi l'accès à l'aide humanitaire et les

efforts de décontamination. Les REG font peser sur les civils une menace inacceptable. Ils retardent la stabilisation et le développement de régions entières, en entravant par exemple le retour sûr des personnes déplacées. L'enlèvement des REG constitue dès lors une priorité qui nécessite l'identification des zones contaminées dans les meilleurs délais.

8. Le Protocole V est, en outre, le seul instrument de la Convention sur certaines armes classiques à contenir des dispositions sur **l'assistance aux victimes**.
9. Le Protocole V est le seul instrument de la Convention sur certaines armes classiques à contenir des dispositions portant sur l'assistance aux victimes. La Présidence finlandaise a très pertinemment organisé une discussion sur la coopération et l'assistance dans le cadre de l'assistance aux victimes à laquelle la Belgique a participé en tant que panéliste. Pour la Belgique, le Prot V de la CCW, l'APMBC et la CCM doivent accroître leur coopération et poursuivre leur dialogue productif avec la CDPH ou l'OMS.
10. L'assistance fournie aux victimes de restes explosifs de guerre, et à leur communauté, se doit d'être la plus inclusive possible afin de parvenir à la pleine et entière réintégration et participation des victimes à la société. Après un conflit, il ne peut y avoir de véritable reconstruction sans l'autonomisation des survivants et de leurs familles.
11. L'accès aux soins, notamment dans les zones reculées, est primordiale. Les premiers secours et les soins d'urgence doivent pouvoir être prodigués à toutes les victimes en besoin d'attention médicale.
12. L'assistance aux victimes est un enjeu qui fait l'objet d'un engagement particulier de la Belgique, que ce soit au sein du Comité sur l'Assistance aux Victimes de la Convention d'Ottawa, que nous nous apprêtons à quitter après 4 ans d'implication active, ou par l'intégration de l'assistance aux victimes dans les projets de déminage que nous finançons.
13. Afin de renforcer l'attention portée à l'assistance aux victimes, la Belgique appelle les HPC à nommer un coordinateur assistance aux victimes afin d'avancer dans la mise en œuvre du plan d'action du Protocole pour l'assistance aux victimes datant de 2008.

Madame la Présidente,

14. Mon pays tient à rappeler que le **rapportage national** est une étape essentielle à la réalisation de nos objectifs de mise en œuvre du Protocole V, en particulier en tant que mécanisme de confiance et de transparence mais aussi d'évaluation et de suivi de l'état de mise en œuvre du Protocole. Le taux de rapportage actuel reste trop faible, nous appelons dès lors tous les Etats parties à soumettre leur rapport national annuel dans les meilleurs délais.
15. Nous saluons, encore, vos efforts continus en matière **d'universalisation** du Protocole V. Nous accueillons positivement l'accession cette année du Bénin. Néanmoins, 30 Etats parties à la CCAC n'ont pas encore adhéré au Protocole V, il est dès lors important

qu'une nouvelle dynamique vers un renforcement de la norme soit mise en place. Les efforts d'universalisation doivent donc se poursuivre et nous encourageons les Etats non encore Parties à adhérer au Protocole sans tarder.

16. Je vous remercie, Mme la Présidente.